

Marcilly-sur-Vienne



Bulletin municipal 2018 - N° 46

Sommaire

Page 3

Page 4

Page 9

Page 13

Page 14

Page 16

Page 16

Page 21

Page 22

Page 23

Page 25

Page 25

Page 26

Édito

Comptes-rendus des conseils municipaux

Informations municipales

Commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918	9
Chaucidou	9
Aménagements des espaces de jeux	10
Zéro phytosanitaire	10
Le repas des aînés du 8 mai 2017	10
Échappée à vélo	11
Route de l'eau	11
Relais vêtements	11
Recensement	12
PACS.....	12
Linky.....	12
Projet de la Place de l'école	13

Informations locales

Nouvelles des écoles	13
----------------------------	----

Galerie photos

Informations locales

Sons insolites à l'école	16
--------------------------------	----

Dernières nouvelles des associations

Grain de Sel	16
APE des écoles	17
Automne rose	17
Tireurs des Trois Fontaines.....	17
Gym Sourire	18
Gardon de Marcilly.....	18
Réveil de Marcilly.....	19
Marcilly's de France	19
Judo jujitsu, CSAD Nouâtre.....	20
APE du collège Patrick-Baudry	20
Collège Patrick-Baudry	20
Sénégazelles	21

Tarifs pratiques

Salle socioculturelle : locations.....	21
Camping de la Croix-de-la-Motte : réorganisation en 2018.....	21

Artisans et commerçants de Marcilly-sur-Vienne

Renseignements pratiques

État civil

Divers

SMICTOM : collectes décalées à Marcilly, suite aux jours fériés	25
Distribution des sacs-poubelles.....	25
Conteneurisation	25

Clins d'œil

Coup de crayon	26
----------------------	----

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent en aucun cas la municipalité de Marcilly-sur-Vienne.

Édito

La municipalité a tenu une nouvelle fois ses engagements en matière de développement durable. Cette année, c'est tout naturellement que nous avons élaboré un plan de gestion et de désherbage des trottoirs avec la Chambre d'Agriculture, dans le cadre du « zéro phyto ». Cet engagement se traduit également dans les décorations estivales et de Noël où la créativité l'emporte sur le réflexe d'achat de produits manufacturés.

Le projet « Chaucidou » dans sa forme initiale sur la RD 18, entre le rond-point et l'école n'a pu aboutir, mais le principe de partage de la route demeure intact. Cela a eu pour conséquence positive de réorienter les aides financières obtenues vers l'achat de nouvelles structures sur le terrain de jeux qui rencontrent un vif succès. Je profite de cette tribune pour remercier nos Conseillers Départementaux qui ont été à notre écoute.

Cette année, comme tous les cinq ans, la population de Marcilly sera recensée. Notre agent recenseur, Cathy AVOLIO ira à votre domicile dès le 18 janvier pour débiter sa mission. Je vous demande à cet effet de lui réserver votre meilleur accueil. Malgré les fluctuations, notre population devrait se maintenir voire augmenter au rythme habituel. Marcilly demeure une commune attractive, résultat des aménagements, des équipements et des services créés mais également de son excellente qualité de vie.

Les activités de la municipalité seront nombreuses avec d'une part les actions de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV). Cette dernière, après une année de fonctionnement, va entrer en régime stabilisé avec une harmonisation territoriale. D'autre part, sur la commune, le projet de défense incendie des hameaux se concrétisera après une longue période passée aux ajustements entre toutes les parties prenantes puis, dans la continuité de la réalisation de la place de l'église, la place autour de l'école subira à son tour des aménagements. Je ne manquerai pas de vous tenir informés.

Je conclurai cet édito par quelques bonnes nouvelles : en effet, étant en charge du dossier de l'internet « Très Haut débit » au niveau de la CCTVV, je vous informe que le déploiement devra débiter au second semestre. Egalement sur le thème du numérique et de la communication, la mairie possède un nouveau site internet <http://marcillysurvienne.com> : je vous souhaite une bonne navigation.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2018.

J'aurai le plaisir de vous accueillir à la cérémonie des vœux, entouré de l'équipe municipale, le dimanche 14 janvier 2018 à 11h.

Le Maire

Thierry Brunet

Séance du 7 février 2017**Vote des subventions, année 2017**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

Société de Chasse Marcilly	100 €
Association Parents d'Élèves du RPI	100 €
Coopérative scolaire Marcilly	100 €
Club de l'Automne Rose Marcilly	100 €
Comité des Fêtes Marcilly	100 €
Tireurs des Trois Fontaines Marcilly	100 €
Club de Gymnastique Marcilly	100 €
Grain de Sel Marcilly (Bibliothèque, 552x2€)	104 €
Le Gardon de Marcilly	100 €
Prévention Routière Tours	30 €
Comice Agricole arrondis. Chinon (0,10 €/hab.)	60 €
Marcilly de France	100 €
Collège P. Baudry Nouâtre (15 € x 23 élèves)	345 €
Téléthon	80 €
CPIE	30 €
Association sportive du collège de Nouâtre	250 €

Compte 6574 : 2 799 €

Adhésion à l'association Service Emploi Pour Tous (ASEPT)

Le Conseil municipal décide l'adhésion de la commune à l'Association ASEPT de Sainte-Maure-de-Touraine et autorise le règlement du montant de l'adhésion s'élevant à 12 € pour l'année 2017.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à faire appel à l'ASEPT en cas de besoin occasionnel de personnel.

Adhésion au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre Inter Active (GIP RECIA)

Le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif.

Le GIP RECIA propose des outils pour le déploiement de l'E-Administration au sein de la région Centre, en offrant aux collectivités membres un ensemble de services couvrant le processus de dématérialisation.

Le Conseil municipal décide l'adhésion de la commune au GIP RECIA.

Convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Conseil municipal :

- Décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- Approuve les termes de la convention entre la commune de Marcilly-sur-Vienne et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- Autorise M. le Maire à signer la convention de mise en œuvre avec le représentant de l'État.
- Prend note que le Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié Parc des Aulnaies - 151 rue de la Juine à OLIVET (Loiret), est désigné comme opérateur de mutual-

isation.

DETR 2017 : Protection incendie

M. le Maire explique que le programme de défense incendie porterait sur le secteur des hameaux de Peuil, les Perrières et les Besnaux, afin d'assurer la protection des biens et des personnes par l'aménagement d'une citerne souple.

Le Conseil municipal accepte le plan de financement de l'opération et décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

• DETR	28 000,00 €
• Autofinancement communal	7 000,00 €
• Coût total	35 000,00 €

DETR 2017 : Cheminements cyclables et piétons

M. le Maire rappelle que, dans le cadre du projet global de rénovation du bourg, l'aménagement d'une liaison douce serait dans la continuité des réalisations déjà engagées.

En lien direct avec le cœur de la commune de par ses axes structurants (donnant directement sur le commerce rénové), son école primaire et la poursuite vers la commune voisine de Nouâtre où se situe le collège, l'aménagement de cet espace renforcera la sécurité des scolaires et permettra la mobilité de nombreuses personnes dans des conditions appropriées.

Le Conseil municipal accepte le plan de financement de l'opération et décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

• DETR	38 000,00 €
• FDSR	8 181,00 €
• Réserve parlementaire	10 000,00 €
• Autofinancement communal	19 819,00 €
• Coût total	76 000,00 €

Avenant à la convention de récupération d'animaux

Le Conseil municipal décide d'accepter l'avenant à la convention de récupération d'animaux visant à modifier l'article 6 « tarifs et conditions de paiement » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Informations

Suite à la création de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV), au 1^{er} janvier 2017, les conseillers municipaux inscrits aux commissions sont :

- Gérard Amirault : Finances-Stratégie économique
- Gérard Amirault : Services au public
- Philippe Doreau : Développement économique
- Guy Montier : Environnement-Eau-Assainissement
- Guy Montier : Urbanisme-Habitat
- Benoît Vandendorpe : Enfance-Jeunesse

Séance du 21 mars 2017

En présence de M. Éric CHANOT, Trésorier de Sainte-Maure-de-Touraine.

Demande de subventions exceptionnelles

Le Conseil municipal, après avoir étudié des demandes :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle à la bibliothèque « Grain de Sel » d'un montant de 240 €, pour une formation aux fonctionnalités de PMB pour deux

agents bénévoles.

- Décide de verser une subvention au CFA BTP de Saint-Pierre-des-Corps, d'un montant de 80 € pour la réalisation de projets pédagogiques (un enfant de Marcilly scolarisé au CFA).

Taux d'imposition 2017

Le Conseil municipal fixe les nouveaux taux de taxe :

- Taxe d'Habitation 11,69 %
- Taxe Foncière (bâti) 15,63 %
- Taxe Foncière (non bâti) 35,66 %

Indemnité de conseil et de budget du receveur municipal

Le Conseil Municipal décide d'accorder à M. Éric CHANOT, receveur de la collectivité, l'indemnité de conseil au taux plein, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et l'indemnité pour la confection des documents budgétaires.

Budgets 2017

Le Conseil municipal vote le budget communal 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement 390 607,00 €
- Section d'investissement 295 082,00 €

Le Conseil municipal vote le budget assainissement 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement 52 920,00 €
- Section d'investissement 29 940,00 €

Motion TER

M. le Maire fait part d'un courrier provenant de la commune de Villeperdue. Ce dernier informe que les élus ont pris une motion pour signifier leur mécontentement suite aux nouveaux horaires des dessertes TER. Le projet de la LGV SEA devait améliorer les dessertes TER sur la ligne existante, or il s'avère que la grille des horaires prévus présente une dégradation suscitant l'insatisfaction des usagers.

Le Conseil municipal décide de s'associer à la motion votée par le Conseil municipal de la commune de Villeperdue.

Séance du 25 avril 2017

Désignation des élus pour la commission du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes du Val de Vienne (CCTVV)

Le conseil municipal désigne :

- Guy MONTIER 2nd adjoint, comme élu titulaire de la commune de Marcilly-sur-Vienne à la commission PLUI.
- Thierry BRUNET Maire, comme élu suppléant de la commune de Marcilly-sur-Vienne à la commission PLUI.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

En vue d'acheter du matériel spécifique pour répondre aux obligations de la loi Labbé, relative l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne propose aux collectivités un soutien financier à hauteur de 40 % de leurs dépenses avec un plafond à

7 000 € HT.

Le Conseil municipal accepte d'investir dans du matériel adapté et sollicite l'aide proposée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Rapport annuel 2016 Prix et Qualité du service Assainissement

Le Conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2016.

Devis : travaux supplémentaires au « Jardin du Marais »

Le Conseil municipal accepte le devis de 200 € HT présenté par la SARLU Brunet Ludovic, pour la réparation du pied de mur.

Demande d'adhésion au groupement de commandes du SIEIL

Le Conseil municipal décide de l'adhésion de la commune de Marcilly-sur-Vienne au groupement de commandes constitué des syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, pour l'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur.

Séance du 13 juin 2017

Subvention exceptionnelle à l'association « Le gardon de Marcilly »

Le Conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association « le gardon de Marcilly » d'un montant de 150 €, en remboursement de la prestation pour le vin d'honneur de la Route de l'eau.

Révision du loyer communal 15 rue Principale, au 1^{er} juillet 2017

Le Conseil municipal décide de suivre l'indice de référence des loyers et de porter le loyer mensuel à 330,68 €, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Devis jeux (jardin du Marais, rue de Cambraye)

Le Conseil municipal retient les devis des entreprises Proludic pour 18 081,90 € HT et Bellin pour 5 726,24 € HT.

Changement pour l'opération FDSR

Pour des raisons techniques et financières, le Conseil municipal sollicite le Conseil Départemental 37 pour modifier l'affectation du FDSR Socle du projet « Création de liaisons de déplacements doux sur la RD18 » au profit du projet « Terrain de jeux » pour l'achat de structures. La réalisation de cette opération est prévue pour un montant de 23 808,14 € HT.

Création du poste adjoint technique territorial principal de 2^e classe

Le Conseil municipal, après avoir étudié les conditions d'avancement d'un personnel de catégorie C, décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps complet à compter du 13 juin 2017.

Convention technique avec la CCTVV

Le camping « La Croix de la Motte » situé sur la commune de Marcilly-sur-Vienne est devenu au 1er janvier 2017 la propriété de la nouvelle Communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV).

Afin d'assurer son entretien, la commune de Marcilly-sur-Vienne est sollicitée pour intervenir pour des travaux mineurs (petit entretien des espaces verts, aide au montage de la tente Canada, petits travaux sur les bâtiments,...). Une contrepartie financière sera demandée par la mairie de Marcilly-sur-Vienne courant octobre, à l'issue de la saison estivale.

Sur proposition de la CCTVV, le Conseil municipal accepte de passer la convention avec la CCTVV, précisant l'objet, la délimitation du cadre de la convention, les modalités d'intervention, la participation financière et la durée.

Séance du 11 juillet 2017**Indemnité de conseil et de budget du receveur municipal**

Le Conseil municipal décide d'accorder à M^{me} Sylvie KAGHAZANANY, receveur de la collectivité, l'indemnité de conseil au taux plein, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et l'indemnité pour la confection des documents budgétaires.

Prix « peinture Route de l'eau »

À l'occasion de la manifestation annuelle de la « Route de l'eau » sur la commune, les élus ont décidé de décerner le prix de Marcilly à l'une des toiles réalisées par les peintres de l'association « les chevalets de la Vallée de Courteineau ». Le Conseil municipal décide de l'attribution de 150 € pour l'œuvre réalisée par M^{me} Dominique POUVREAU.

Devis du projet Place du 8 mai

Le conseil Municipal retient la proposition d'études urbaines du cabinet KYRIAKOS de Ligueil, représenté par M. KYRIAKOS, concepteur urbain, pour un montant de 6 900 € HT.

Devis pour les décorations de Noël

Après examen, le conseil municipal retient le devis de la société ENGIE de Descartes pour 2 172,60 € HT, correspondant à l'installation d'équipements pour recevoir les décorations lumineuses.

Projet de défense incendie

L'opération « Défense incendie dans les hameaux » inscrite au budget 2017 a nécessité une étude de faisabilité, afin de desservir les hameaux les Perrières, le Petit Peuil, le Grand Peuil et les Besnaux. Le projet élaboré par l'entreprise Vernat prévoit une bâche implantée sur un terrain sis route de Peuil. Afin d'installer cette bâche, le Conseil municipal accepte l'acquisition d'une partie de la parcelle ZH 93.

École - Réflexion temps scolaire

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'un conseil d'école extraordinaire a eu lieu le 7 juillet dernier, pour se positionner sur le retour ou non aux 4 jours d'école.

Le choix dépend non seulement du Syndicat Intercommunal

des Écoles du Val de Vienne (SIEPVV), mais également des transports scolaires, dont la compétence relève désormais de la Région Centre Val de Loire.

Cette dernière avait fait savoir, par courrier daté du 15 juin, qu'aucun changement des horaires n'était possible pour la rentrée 2017/2018, suite à sa nouvelle prise de compétences et à ses contrats signés avec les transporteurs. De plus, pour revenir aux 4 jours, une demande de dérogation doit être faite auprès de l'inspection d'Académie par le SIEPVV. Le 22 juin 2017, le comité syndical a décidé de ne pas demander cette dérogation.

Compte-tenu des délais très courts pour mettre en œuvre un retour aux 4 jours pour la rentrée de septembre 2017, M. le Maire demande à l'assemblée qu'une concertation soit faite dès la rentrée prochaine avec tous les intervenants dans un souci d'apaisement et de recherche de consensus.

Après avoir entendu les faits, le Conseil municipal, à l'unanimité, exige que le SIEPVV étudie le retour aux 4 jours dès septembre 2017 avec tous les intervenants, pour être opérationnel à la rentrée 2018.

Séance du 12 septembre 2017**Rapport annuel 2016 Prix et Qualité du Service d'eau potable du SMAEP Maillé, Draché, Marcilly, Nouâtre**

Le Conseil municipal adopte le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMAEP Maillé, Draché, Marcilly et Nouâtre.

Ratio « promus/promouvables » pour les avancements de grade du personnel

Le Conseil municipal décide d'adopter le ratio à 100 % pour tous les avancements de grade.

Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Conformément à l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRE), les communes de moins de 1 500 habitants ont possibilité de supprimer leur CCAS, la compétence étant alors assurée dans le cadre du budget principal.

Le Conseil municipal décide :

- De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2017.
- D'ajouter l'excédent de fonctionnement cumulé constaté au terme de l'année 2017 au budget principal 2018 de la commune (Article 002). Le budget du CCAS ne comporte qu'une section de fonctionnement.
- De conserver la mise en place de la commission extra communale.

Achat parcelle terrain pour le projet de défense incendie

Pour les besoins de l'opération de défense incendie des hameaux, une parcelle d'une superficie de 300 m² environ s'avèrera nécessaire. Le Conseil municipal décide l'acquisition d'une partie de la parcelle ZH 93 au prix de 5 € le m². Les frais notariés et ceux de bornage seront à la charge de la commune.

Proposition STA d'aménagement de la voirie

Le Conseil municipal accepte le projet d'aménagement de la voirie à l'entrée sud de la commune d'un montant de 5 833 € HT, proposé le Service Technique d'Aménagement (STA).

Séance du 17 octobre 2017

Avant-projet sommaire Place de l'école

Le Conseil municipal retient l'avant-projet de la place de l'école élaboré par le cabinet KYRIAKOS de Ligueil, représenté par M. KYRIAKOS, concepteur urbain, pour un montant de 170 000,00 € HT.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Touraine Val de Vienne (CCTVV)

La CCTVV exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences qui étaient exercées avant la fusion à titre obligatoire par les 3 anciens EPCI.

Le Conseil municipal approuve la révision des statuts de la CCTVV, portant sur l'harmonisation des compétences optionnelles, avant d'effectuer l'harmonisation des compétences supplémentaires au terme de la deuxième année.

SMICTOM : projet de conteneurisation

M. le Maire rappelle que le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Chinonais (SMICTOM) a décidé de mettre en œuvre, à partir du 01/01/2019, le projet de généralisation de la conteneurisation de la collecte des ordures ménagères, pour réduire les coûts et les risques professionnels des ripeurs. Les modalités, déclinées au niveau de chaque collectivité (commune, communauté de communes), ont fait l'objet de propositions présentées aux élus de Marcilly-sur-Vienne et amendées lors de la réunion du 12/06/2017.

Suite à plusieurs échanges d'observations concernant les localisations, l'aménagement, l'entretien des points de regroupement, l'information et la sensibilisation des usagers..., le Conseil municipal demande une réunion complémentaire afin de consolider les propositions pour la mise en œuvre de la conteneurisation, et fait valoir son désaccord sur le transfert de charges (investissement et fonctionnement, pouvoir de police...).

SIEPPV : participation financière

M. le Maire présente à nouveau la tendance haussière, sur les derniers exercices, de la contribution versée au Syndicat Intercommunal des Écoles Primaires du Val de Vienne (SIEPPV) et le risque de difficultés financières à court terme pour Marcilly-sur-Vienne, si cette tendance n'est pas corrigée rapidement.

- Considérant la forte évolution de la contribution des communes membres du SIEPPV, passant de 204 000 € en 2011 à 324 000 € en 2017 (budget primitif), avec une moyenne annuelle de 204 000 € sur la période 2011-2014 et de 284 000 € sur la période 2015-2016 ;
- Considérant la forte évolution répercutée sur la part de la contribution des communes membres du SIEPPV dans le

coût par enfant scolarisé, passant de 967 € en 2011 à 1 761 € en 2017 (budget primitif), avec une moyenne annuelle de 1 042 € sur la période 2011-2014 et de 1 592 € sur la période 2015-2016 ;

- Considérant les précédentes alertes relatives aux dites contributions et adressées au président du SIEPPV, notamment lors de réunions en mai et en juillet 2017 ;
 - Considérant l'évolution de la part de la contribution au SIEPPV dans les dépenses réelles de fonctionnement de Marcilly-sur-Vienne, passant de 16% sur la période 2011-2014 à 23% sur la période 2015-2016, avec une prévision de 25% en 2017 ;
 - Considérant le projet de baisse des dépenses de fonctionnement de 1,2% exigée par le Gouvernement en 2018 ;
 - Considérant l'impact sur les ressources financières de Marcilly-sur-Vienne des baisses successives des dotations en 2015 (-10%), 2016 (-11%) et 2017 (-5% prévisionnels) ;
- Le Conseil municipal, à l'unanimité :
- Réitère sa demande pour qu'à l'instar de tous les autres syndicats dans lesquels est représentée Marcilly-sur-Vienne, la mairie soit destinataire de l'ensemble des documents publiés par le SIEPPV (convocations, comptes rendus...) ;
 - Demande que la présente délibération soit portée à l'attention des membres du comité syndical du SIEPPV et prise en compte dès la prochaine réunion dudit comité (ordre du jour et compte-rendu) ;
 - Demande que les données financières 2017 du SIEPPV soient communiquées aux communes membres mi-novembre 2017 au plus tard, avec notamment l'état des comptes arrêté en novembre incluant les charges restant à régler au titre de 2017 ;
 - Demande que tous les maires des communes membres participent au débat d'orientations budgétaires 2018, avec diffusion au préalable d'un document de synthèse intégrant, entre autres, les objectifs suivants :
 - Réduction significative dès 2018 de la contribution demandée aux communes membres du SIEPPV, conduisant à une baisse cumulée de 25% à très court terme.
 - Maintien de la cohérence des activités scolaires et périscolaires à un niveau raisonnable.

Séance du 28 novembre 2017

Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2017, le Conseil Municipal décide d'adopter la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet ainsi proposé. Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} décembre 2017.

Filière / Grade	Effectif	Durée
Filière administrative		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	35/35 ^{ème}
Adjoint administratif	1	15/35 ^{ème}
Filière technique		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35/35 ^{ème}
Adjoint technique	1	35/35 ^{ème}

Renouvellement de la convention de partenariat pour le développement de la Lecture Publique entre le Département et la commune

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention de partenariat, afin de bénéficier des différentes prestations du Département et d'encourager les communes à améliorer leur service de lecture publique.

Mise en place du RIFSEEP

En application du décret n°2015-661 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'État, le Conseil municipal décide, avec effet au 01/01/2018 :

1. D'instaurer le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.
2. D'autoriser M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).
3. D'abroger la délibération n°2013/53 en date du 04 juillet 2013 déterminant le régime indemnitaire des agents.

Création du poste d'agent recenseur

Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2018 les opérations du recensement de la population, le Conseil municipal décide :

- De créer un emploi d'agent recenseur non titulaire à raison d'une durée hebdomadaire de 22/35^{ème}, pour la période comprise entre le 18 janvier 2018 et le 17 février 2018 inclus.
- De fixer la rémunération de l'agent recenseur par référence à l'indice brut 347.

Révision de la taxe assainissement

Le Conseil municipal fixe le montant de la redevance assainissement eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Part fixe	86,00 € / an
Part variable	1,18 € / m ³ d'eau consommé

Désignation d'un membre du Conseil municipal au sein du SIEPVV

Le Conseil municipal désigne M. Jean-Bernard ALLUIN, représentant du Conseil municipal en tant que délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal des Écoles Primaires du Val de Vienne (SIEPVV), en remplacement de M^{me} Maud BERTIN.

Plan de financement pour l'aménagement de la Place de l'école

Le Conseil municipal accepte le plan de financement proposé :

Dépenses HT	200 000,00 €
Travaux infrastructures	160 000,00 €
Travaux réseaux	40 000,00 €
Financements HT	200 000,00 €
STA voirie	10 000,00 €
FDSR socle	8 181,00 €
FDSR projet	50 000,00 €
Amendes de police	10 000,00 €
Conseil régional	20 000,00 €
Autofinancement	101 819,00 €



Commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

Les armistices des deux dernières guerres mondiales ont été traditionnellement commémorés au cimetière de la commune. Ces deux cérémonies ont été conduites par notre porte-drapeau, l'adjudant réserviste Ludovic BAVIER, Monsieur le Maire et Monsieur Louis AVOLIO qui ont déposé quelques fleurs au pied du monument aux Morts.



Le 11 novembre, pour ce 99^{ème} anniversaire, la petite délégation de notre commune a pu rendre hommage à ses « poilus ». Leurs seize noms ont été rappelés un par un, suivi à chaque fois par les mots « Mort pour la

France » prononcés cette année par la petite Ambre. Monsieur le Maire a ensuite lu le message de Madame DARRIEUSECQ, Secrétaire d'État auprès de la ministre des armées.

1917 restera marquée par la longue bataille, d'avril à octobre, du Chemin des Dames dont le terrible échec sanglant affecta le moral des combattants et celui de l'arrière.

Il fut aussi rappelé la création, le 27 juillet 1917, des « Pupilles de la Nation » : « Victimes indirectes de la guerre, des centaines de milliers d'enfants se retrouvent orphelins. Ils grandiront seuls ou au sein de familles incomplètes marquées à jamais par la perte ». Destiné à l'origine aux orphelins de guerre pour leur permettre de vivre dignement, le statut de « pupille de la Nation » est étendu aujourd'hui aux orphelins d'un parent tué en opération extérieure ou lors d'un attentat terroriste.

Depuis la loi de 2012, cette journée permet de rendre hommage à l'ensemble des morts pour la France : « À ceux tombés lors de la Grande Guerre, lors de la Seconde Guerre mondiale, lors des guerres de décolonisation, à ceux tombés hier et aujourd'hui, lors de nos opérations extérieures partout dans le monde, la Nation reconnaissante rend hommage et perpétue l'indispensable mémoire ».



Chaucidou

Depuis la mi-octobre les habitants du village ont pu constater, du rond point à l'école, l'existence d'une nouvelle signalisation, appelée chaucidou. Ce terme signifie "chaussée pour la circulation douce", son principe de base étant le partage de la route entre tous types d'usagers.

Le concept trouve son origine en Suisse et il s'est implanté récemment dans plusieurs communes d'Indre-et-Loire.

Le chaucidou permet par un simple marquage de garder la même largeur de route mais de changer la répartition de l'espace.

Il existe de ce fait trois "voies", à savoir deux bandes multi-usages, utilisables par le cycliste, de 1,30 m chacune, et une voie centrale banalisée, sans séparateur, de 4,40 m. La largeur totale est toujours de 7 m mais l'ambiance se révèle très différente. La voiture peut, au besoin, utiliser l'espace latéral « multi-usage » qui n'est pas une bande cyclable. Il n'est donc pas "réservé" aux cyclistes et peut être emprunté au besoin par les différents usagers pour se croiser.

Les avantages s'avèrent multiples : un ralentissement de la vitesse des voitures, un aménagement simple et peu onéreux, un rétrécissement visuel de la chaussée pour l'automobiliste, la possibilité d'utiliser la largeur nécessaire pour croiser et, non le moindre, un confort pour les cyclistes et par conséquent une incitation à faire du vélo.

Aménagements des espaces de jeux



Les principales infrastructures du jardin du Marais sont en place. Les places de parking, dont un emplacement pour un véhicule PMR et un autre pour une camionnette, complètent celles de la place de l'Église. Un jeu pour enfants occupe le centre de l'espace et trois bacs attendent les premières floraisons. A l'autre bout de la rue de Cambraye, le skate parc s'est vu doté d'un nouveau jeu à la grande joie des plus jeunes qui font parfois, en sortant de l'école ou du collège, l'école buissonnière pour prendre leur envol sur un air de tyrolienne.

Zéro phytosanitaire

Le samedi 20 mai Yves DELCROIX, de la Chambre d'Agriculture, a parcouru les rues de la commune, en compagnie du maire et de conseillers municipaux, à la rencontre des habitants pour échanger sur les nouvelles pratiques d'entretien des espaces publics. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi impose la limitation de l'usage des produits phytosanitaires classiques dans les espaces entretenus par les collectivités locales : à court terme, ces contraintes seront étendues aux particuliers. Yves DELCROIX, cheminant dans le village a expliqué les différentes solutions possibles selon le type de revêtement, la largeur des trottoirs, le matériel à disposition et le coût pour la commune. Il a donné des conseils sur les plantes à utiliser et il a souhaité qu'un groupe d'habitants puisse prendre en charge l'embellissement



des rues. Il a constaté que le long de certaines voies les habitants avaient anticipé en végétalisant eux-mêmes leurs abords et il s'est proposé de revenir dans quelques mois pour une nouvelle rencontre.

Le repas des aînés du 8 mai 2017

Pour la seconde année, le traditionnel banquet du 8 mai a été proposé aux habitants de Marcilly âgés de 68 ans et plus. Ainsi, une soixantaine de personnes accompagnées de leurs conjoints et de quelques membres du conseil municipal se sont retrouvés autour d'un repas organisé par la commune et servi avec soin par la Maison PELLAULT de Port-de-Piles à la salle des fêtes.

Au menu, se sont succédés, après un verre de cocktail maison accompagné de toasts chauds et froids en

guise d'apéritif : une charlotte de poisson aux écrevisses, asperges et saumon fumé accompagnée d'œufs, de tomates et d'une sauce corail, un filet de dorade sauce au Vouvray sur son lit de riz et de petits légumes. Après un trou normand, pour permettre aux convives de reprendre leur esprit... ont suivi une pièce de bœuf rôti sauce périgourdine et ses légumes, salade et fromages, croustillant au caramel avec sa crème anglaise et un café pour terminer !

Mathieu AVOLIO, en tant que « Maître de cérémonie » a su animer très sympathiquement cette après-midi gastronomique. Des entractes amusants et des jeux, ainsi que chansons, madison et farandole ont égayé tout le festin... sans oublier notre trompette d'or. La Municipalité tient à remercier les participants à ce repas, pour avoir su donner à cette journée une ambiance chaleureuse et amicale et donne rendez-vous pour l'année prochaine.





Échappée à vélo

Le mardi 25 juillet, une double opération s'est déroulée au camping de Marcilly. Dès le matin, plus d'une centaine de personnes avaient fait la queue pour s'inscrire à l'échappée de Saint-Jacques à vélo, troisième du nom. À vélo, mais aussi sur gyropodes pour quelques curieux des nouvelles techniques de déplacement doux en milieu urbain mais qui s'est bien adapté à nos petites routes rurales. L'édition 2017 de l'échappée avait innové en réservant l'usage de la RD 18 aux seuls

randonneurs, la circulation ayant été interdite entre Marcilly et Pussigny. Ce nouveau concept, le « slow-up » ou éloge de la lenteur, vient de Suisse et laisse le temps aux participants de découvrir les paysages traversés à l'aide de visites et d'animations. Les cyclistes ont remonté le cours de la Vienne, passant par les fours à chaux du Vieux-Ports, découvrant les toiles géantes des Pussifolies à Pussigny, rebroussant chemin pour pique-niquer aux Maisons Rouges de Ports-sur-Vienne, avec une petite envolée sur tyrolienne si l'envie leur en prenait. L'après-midi, une étape a permis la découverte du hameau de Noyers, avec présentation des vestiges de l'ancienne abbaye et des chemins de Saint-Jacques.

De retour au camping, en fin d'après-midi, ce fut l'occasion pour Christelle de CRÉMIERS, vice-présidente déléguée au tourisme de la région Centre Val de Loire, en présence de Christian PIMBERT et d'Isabelle PAIN, respectivement président et vice-présidente en charge du tourisme de la communauté de communes du Val de Vienne, d'inaugurer les deux abris vélos installés dans le camping. Ces abris, financés par la région, accueillent des adeptes du cyclotourisme dans des conditions optimales et pour une somme modique, faisant de Marcilly une nouvelle étape pour ces adeptes.

Route de l'eau

Cette année encore, la commune a été le théâtre de rencontres autour de la Vienne et des activités liées à la batellerie du mardi 15 au samedi 20 mai. Dès le mardi, des élèves de plusieurs écoles du Sainte-Maurien, avec les équipes pédagogiques du CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement), ont découvert le patrimoine naturel et culturel de la Vienne. Le moment le plus marquant pour eux fut la descente de la rivière en gabare. Cette sortie, qui a concerné neuf classes, s'est faite sur trois jours, parfois sous un très beau soleil, parfois sous la pluie.

Le samedi, ce fut la traditionnelle route de l'eau en bord de Vienne. Dès le milieu d'après-midi, les badauds ont pu participer à des ateliers ludiques sur les cycles de l'eau ou sur la vannerie. Ils pouvaient remonter la Vienne en empruntant une toue cabanée. Cette année, plusieurs peintres des « Chevalets de Courtineau » ont brossé des tableaux sur place et un jury a voté pour l'une des œuvres pour en faire l'achat. Le groupe « Marcel et Marcelle », régulièrement

présents, a animé par ses chansons la manifestation.

En début de soirée Thierry Brunet a pris la parole pour souhaiter la bienvenue au public et aux personnalités présentes, venu nombreux sous un beau soleil de printemps, rappelant que cette fête était l'une des plus populaires de la nouvelle communauté de communes. La soirée s'est terminée par le traditionnel repas organisée par le comité des fêtes autour des produits de la rivière.

2018 sera un millésime nouveau à plus d'un titre, puisque l'organisation et les dates sont en cours de refonte : les orientations et précisions devraient être publiées prochainement...



Relais vêtements

En 2017, le « Relais 37 » a collecté 2 905 kg de TLC (textiles, linge de maison et chaussures) contre 2 528 en 2016, ce qui représente environ 5 kg par habitant. Notre mobilisation contribue à la création et au maintien d'emplois d'insertion pour la valorisation des TLC collectés.

Recensement

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

Le dernier recensement effectué à Marcilly date de 2013. En 2018, du 18 janvier au 17 février, Cathy AVOLIO, l'agent recenseur recrutée par la mairie, se rendra à votre domicile pour vous remettre vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne.



Elle aura une carte officielle comportant sa photo. Elle reviendra en cas d'absence. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible mais la priorité sera de faire sa déclaration par internet. Ensuite ? C'est l'INSEE qui travaille pour analyser toutes les données ! La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale. Toutes vos réponses sont confidentielles.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 02.47.65.20.43 ou le site : www.le-recensement-et-moi.fr.

PACS

A partir du 1^{er} novembre 2017, le PACS (PActe Civil de Solidarité) se fait en mairie. Il est ouvert aux couples de même sexe ou de sexe différent. Les futurs partenaires doivent être majeurs, juridiquement capables et ne pas déjà être mariés ou pacsés. Pour se déclarer en mairie les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent le PACS.

Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention qui peut également être établie par un notaire. Ils doivent fournir une convention et une déclaration conjointe de PACS (formulaires CERFA n° 15726*02 et 15725*02), un acte de naissance et une pièce d'identité :

- La convention doit être rédigée en Français et comporter la signature des deux partenaires.
- Elle peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un PACS.
- Elle doit obligatoirement mentionner la référence à la loi instituant le PACS : « Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité régi par les dispositions de la loi du 15 novembre 1999 modifiée et les articles 515-1 à 515-7 du code civil. ».
- Elle peut être plus complète et préciser les conditions de participation de chacun à la vie commune (régime de l'indivision...).

Linky

À partir du mois de janvier 2018 et jusqu'en juin, la société Enedis passera dans Marcilly pour installer des compteurs Linky. Comment va se dérouler la pose de ce nouveau compteur ?



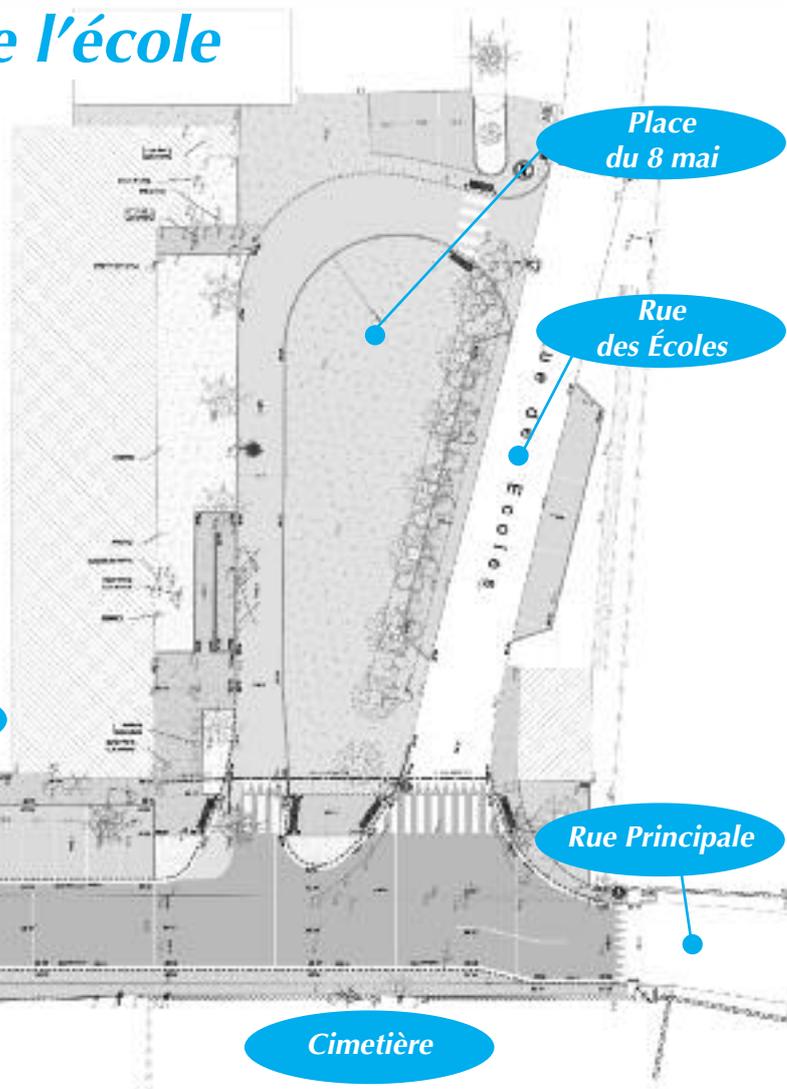
- Entre 30 et 45 jours avant la date d'intervention planifiée, Enedis vous informera par courrier.
- Une entreprise « partenaire Linky », mandatée par Enedis pour la pose du compteur « Linky », prend ensuite rendez-vous.
- Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur « Linky », en 30 minutes environ et à la même place. Le courant est coupé pendant l'intervention. Le technicien met en service le nouveau compteur :
 - Si votre compteur actuel se trouve à l'intérieur de votre logement, votre présence est nécessaire et le technicien vous remet une notice en fin d'opération.
 - Si votre compteur actuel se trouve à l'extérieur de votre logement, votre présence n'est pas indispensable et le technicien vous remet une notice en fin d'opération (si vous êtes présent) ou la dépose dans votre boîte aux lettres.

Pour tout renseignement complémentaire, appeler au numéro gratuit 0 8000 54 659 ou accéder au site dédié www.enedis.fr/linky.

Projet de la Place de l'école

Le projet majeur de la municipalité pour 2018 concerne la sécurisation du périmètre de l'école, englobant l'agence postale, la bibliothèque et le cimetière :

- Tout le périmètre passera en zone 30 km/h, avec un plateau surélevé sur la rue Principale, tout en conservant les places de parking et en créant de nouvelles places au début de la rue des Écoles.
- Sur la place du 8 mai, la voie de circulation des bus scolaires sera renforcée, avec l'aménagement d'un quai pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Le cheminement doux sera favorisé pour les piétons et les cyclistes, en prolongeant le récent secteur Chaucidou de quelques dizaines de mètres...



Nouvelles des écoles

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des écoles de Maillé, Nouâtre et Marcilly-sur-Vienne accueille cette année 187 élèves. Voici une présentation succincte des trois écoles.

École maternelle de Nouâtre :

- M^{me} Émilie DYS (ATSEM M^{me} Christine MAUCLERC) : 23 élèves (26 à partir de janvier) (TPS PS MS).
- M^{me} Magalie OBLIGIS (directrice) (ATSEM M^{me} Florence QUENAULT) : 25 élèves (MS 22 GS 3).
- M^{me} Stéphanie DUBOIS (ATSEM M^{me} Céline MARQUET) : 28 élèves (GS).

École élémentaire de Maillé : 43 élèves

- M^{me} Karine HÄMMERLÉ (directrice) : 17 élèves (CP).
- M^{me} Céline ARNAULT : 26 élèves (CE1).

École élémentaire de Marcilly-sur-Vienne : 68 élèves.

- M^{me} Sophie PERRIN (directrice) : 26 élèves (CE2).
- M^{me} Érika SOUBISE : 22 élèves (CM1).
- M^{me} Sandrine DOURY : 20 élèves (CM2).

2 intervenants extérieurs :

- Thierry TCHANG TCHONG en théâtre.
- Séverine ANOUIL en musique.

Les projets pédagogiques de l'année :

- L'école de Nouâtre a retenu comme thématique le recyclage et l'entraide. Une prise de contact avec le SMICTOM et l'écomusée du Véron est prévue pour mettre en place des interventions. L'opération « un bouchon, un sourire » est reconduite. Séverine ANOUIL écrit un conte musical pour un projet commun avec l'école de Marcilly.
- L'école de Maillé a choisi comme thème le cinéma, avec le projet classe-cinéma du 16 au 20 avril 2018 avec un intervenant et une sortie scolaire au Futuroscope.
- L'école de Marcilly a opté pour la musique et le théâtre, avec un créneau par classe et par semaine pour le théâtre. Une correspondance est mise en place avec l'école de Huismes.
- **Deux autres projets sont envisagés :**
 - la découverte de l'Afrique, jusqu'en janvier, avec un travail avec Mathieu AVOLIO pour créer trois fresques : CE2 village africain, CM1 contes traditionnels, CM2 masques ;
 - les déchets et développement durable en commun avec Nouâtre, avec l'intervention de l'association « Zéro déchet ».





Route de l'eau



Premiers ornements au jardin du Marais



Jeux rénovés rue de Cambraie



Opération Vienne propre

Sons insolites à l'école

Il était dévolu cette année à l'école de Marcilly d'accueillir les élèves, les enseignantes et les parents pour la fête des écoles du regroupement pédagogique le samedi 10 juin. Sous la direction de l'intervenante de musique Séverine ANOUIL, les enfants ont offert un spectacle musical au public, chaque école s'essayant à un thème particulier. Les tout-petits de Nouâtre ont travaillé autour du safari train d'Autrèche, les moyens de Maillé ont chanté l'Amérique. Les grands de Marcilly, qui avaient travaillé autour du son au cours de l'année, se sont amusés au jeu sonore à l'aide d'instruments fabriqués avec du matériel de récupération. Leur imagination a joué à plein et on les a vus jouer du bouteillophone, de l'orgue à tubes, du ribouchon avec beaucoup de brio.



Grain de sel



27 Rue Principale 37800 MARCILLY-SUR-VIENNE

bibliotheque.marcillysurvienne@gmail.com - 02 47 56 98 07

Vous rêvez d'évasion, de découvertes ou d'aventures ?

Riche et éclectique, la Bibliothèque Municipale est à votre disposition pour 7 euros par an (et toujours gratuit pour les moins de 18 ans et les chômeurs).

Accédez à de très nombreux ouvrages tels que romans, biographies, bandes dessinées, mangas, musiques, films et restez maître de votre culture et de vos divertissements. Notre partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Chinon vous permet même d'obtenir l'ouvrage qui nous manquerait.

De plus votre adhésion vous ouvre le Portail Numérique « NÔMADE » depuis votre ordinateur ou votre tablette, vous donnant accès à de nouvelles connaissances comme l'apprentissage d'une langue étrangère, des livres numériques et nombreux films.

Accessibles à tous, la boîte à livres située dans l'entrée devant le bureau de Postes s'offre toujours à votre curiosité.

Je tiens personnellement à remercier Huguette Dériaux, Cathy Avolio, Corinne Bernard, Anne-Marie Prouteau, Cécile Guép et Annie Lecomte pour leur implication bénévole, sans oublier la Commune de Marcilly sur Vienne pour son soutien au fonctionnement de ce lieu de culture indispensable.

Si vous aussi souhaitez rejoindre notre équipe pour quelques heures réparties sur chaque mois, nous vous accueillerons avec plaisir.

L'association Grain de Sel au service des spectacles vivants dans la commune apprécierait de bonnes volontés afin de pouvoir organiser de nouvelles programmations culturelles.

Pour 2018, je vous souhaite de bien nourrir vos rêves pour qu'ils deviennent réalité.

Président de l'association Grain de Sel Dominique Lamarque

Horaires :
Chaque Mercredi
de 16h à 18h
et Samedi
de 10h à 12h.

LIVRES, CD, DVD POUR FERTILISER VOTRE IMAGINATION



APE des écoles

L'APE des écoles rassemble les parents des trois écoles du RPI. Le bureau a été renouvelé le 25 septembre 2017 lors de l'assemblée générale. Il est composé de Laetitia HERPIN (présidente), Romuald ANGENOT (vice-président), Sophie NICOLAS (trésorière), Hélène SOUBISE (vice-trésorière), Sonia MELLITI (secrétaire) et Caroline VOULGARIS (vice-secrétaire). Une page facebook a été créée afin de pouvoir suivre les travaux du bureau.

Les projets pour l'année :

- vendredi 22 décembre 2017 : distribution des chocolats de Noël ;
- du 25 au 29 janvier 2018 : collecte de papier (parking de l'école de Nouâtre) ;
- février 2018 : vente de brioches, avec distribution le lundi 19 ;
- samedi 17 février 2018 : boum du carnaval de 14 h 30 à 18 h (restaurant scolaire de Nouâtre). ;
- mardi 3 avril 2018 : distribution de chocolats de Pâques dans les trois écoles ;
- dimanche 8 avril 2018 : loto dans la salle de Ports ;
- samedi 30 juin 2018 : soirée zumba au gymnase de Nouâtre.

Automne rose

Récapitulatif de l'année 2017 :

- Le 11 janvier : Assemblée Générale (sans changement dans les membres du bureau) et galette des Rois.
- Le 18 février : Concours de belote avec 152 participants.
- Le 10 mars : Excellente choucroute partagée par « 60 amateurs ».
- Le 29 mars : Réunion pub avec repas offert (45 personnes).
- Le 23 avril : Sortie « Nello » à Tours (57 personnes).
- Le 31 mai : Repas de Printemps (90 personnes).
- le 9 juin : Fête de l'Amitié à Fondettes organisée par la Fédération Départementale avec spectacle humoristique.
- Le 9 août : Pique-nique aux Mariaux chez Madame Bihan.
- Le 23 septembre : Belote à Pouzay avec 148 « mordus ».
- Le 22 novembre : Spectacle à Malraux « L'Amérique du Sud » (120 personnes).
- Le 27 novembre : Noël avant Noël (repas, spectacle, danse et cadeaux) à Andar dans le Maine-et-Loire.
- Le 13 décembre : Repas de Noël du club, très convivial, copieux et toujours apprécié.



Pour 2018, il faut noter :

- Le 10 janvier : Assemblée Générale, galette des Rois et inscriptions.
- Le 9 février : « Âge tendre et Tête de bois (Grand Hall à Tours).

Rappel : les inscriptions au club sont possibles toute l'année et la cotisation pour 2018 ne sera que de 14 euros.

Actuellement, on dénombre 63 membres qui peuvent, en plus des spectacles et festivités, se retrouver pour jouer, bavarder et fêter les anniversaires les 2^e et 4^e mercredis de chaque mois.

Le Bureau

Tireurs des Trois Fontaines

Vingt-huit ans, et notre association est toujours là, avec encore plus de cinquante adhérents dont deux féminines.

Durant l'année 2017, le club des Trois Fontaines a récupéré le challenge inter-club qui s'est déroulé au ball-trap club Ingrandais (Marcilly, Orches, Ingrandes). Cette année encore nous participons au Téléthon avec les communes de Nouâtre et Marcilly, tous les bénéficiaires seront reversés à l'organisation AFM Téléthon.

Pour tous renseignements sur l'association des tireurs des Trois Fontaines, contacter le président M. Christian BOUTIN au 06.88.27.51.05.

Nous vous souhaitons une heureuse année 2018.

Le Président et les Membres du Bureau

Gym Sourire

Tout d'abord un grand merci à nos adhérents qui permettent à notre association de continuer à participer humblement à la vie municipale tout en contribuant à maintenir la bonne humeur qui caractérise les séances : ce qui n'empêche pas de « bosser »...

Qui sommes-nous ?

Un petit club rural faisant partie d'une fédération sport santé : la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (6 000 clubs et 540 000 adhérents), ce qui permet au club de participer à des activités proposées par d'autres clubs du département les week-ends. Nous sommes engagés dans la lutte contre la sédentarité avec la recherche du bien être, du développement des capacités de chacun

Les séances allient sport et plaisir, et chacun peut progresser à son rythme guidé par notre animatrice diplômée Marie-Christine qui sait nous faire profiter de ses formations.

Venez-nous rejoindre pour vous éclater le mardi et préserver votre capital santé le lundi, tout cela dans la

bonne humeur et la convivialité avec un travail sur l'équilibre, la coordination, le tonus musculaire, la souplesse, l'endurance, avec des cours variés.

La rentrée s'est bien passée avec le maintien de deux cours par semaine.

Nous avons participé à la brocante du 1^{er} octobre, pour nous faire connaître.

Nous avons organisé une randonnée pédestre le 15 octobre avec un tirage de tombola. Devant le succès rencontré nous comptons réitérer l'expérience au printemps.

Séance le lundi de 17 h à 18 h dans la salle municipale, séance plus douce mais variée.

Séance le mardi de 19 h 45 à 20 h 45, séance plus dynamique.

Possibilité de faire deux cours par semaine.

Venez nous rejoindre sur notre page facebook pour admirer les beaux paysages de notre commune.

Pour tout renseignement, appelez le 06.81.77.98.45 ou contactez barcelo04@orange.fr.

Gardon de Marcilly

La saison de pêche 2017 restera une bonne année, les poissons étaient au rendez-vous et les pêcheurs ont pris du plaisir lors de combats avec de beaux poissons, bien décidés à en découdre. Toutes les carpes retrouvent leur milieu naturel, après la photo et quelques soins si besoin.

Nous remercions vivement les nombreux participants à la paëlla du 22 juillet dernier qui, malgré une météo très capricieuse, ont répondu présent. En effet, près de 200 personnes sont venues pour cette traditionnelle paëlla, suivie d'un concours de boules dans les allées du camping de la Croix-de-la-Motte. Merci également à toute l'équipe du Gardon de Marcilly, et aux bénévoles venus prêter main forte, pour l'organisation, la préparation ou le service, et qui ont contribué à la réussite de cette journée festive. Rendez-vous le 28 juillet prochain, pour une nouvelle paëlla, avec notre chef de cuisine « Pilou » et son équipe de vaillants et courageux marmitons.

Le Gardon participe également au téléthon en collaboration avec les tireurs des Trois-Fontaines et les communes de Marcilly et Nouâtre. Venez nous retrouver pour cette journée.

Le Gardon de Marcilly vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2018.

Le Président



Réveil de Marcilly

Pour commencer, je tiens à remercier les bénévoles de Marcilly-sur-Vienne et des communes avoisinantes, mais aussi les nombreux Marcillois et Marcilloises (pas moins d'une douzaine) qui sont arrivés en début d'année « regonfler » les effectifs au sein du bureau, afin de réaliser nos manifestations et pour plus facilement partager les tâches et les idées.

L'année 2017 s'est écoulée avec deux événements :

- « La Route de l'Eau », le samedi 20 mai qui s'est déroulée avec un temps gris et incertain toute la journée, mais avec tout de même ses balades en toues, ses expositions, ses dégustations de poissons locaux et bien sûr la Sardinade.
- « La Brocante », le dimanche 1er octobre avec de nombreux exposants, malgré la pluie et le vent, mais dont certains ont « démissionnés » en début d'après-midi, et sa Bernache.

En 2018, deux animations sûres seront proposées : « La fête à l'entrecôte » le vendredi 13 juillet et « La Brocante » le dimanche 7 octobre.

Le « Réveil de Marcilly » apportera sa contribution à l'association des « Marcilly's de France » pour l'organisation de la rencontre prévue en Juin 2019.

En ce qui concerne « La Route de l'Eau », la date reste à définir ainsi que les nouvelles conditions d'organisation.

L'Assemblée Générale se déroulera le vendredi 23 février 2018 à 20 h à la salle des fêtes de Marcilly-sur-Vienne et celle-ci se clôturera par la traditionnelle galette des Rois et son verre d'amitié.

Pour finir, je tenais à rendre un dernier hommage à M. Pierre ROOS, dit « Pierrot », qui nous a malheureusement quittés le 4 novembre 2017. Il fut pour moi, mon équipe ainsi que les différentes associations, une personne entière toujours disponible et dévouée, en ce qui concernait toutes les manifestations. De sa longue expérience, « Pierrot » nous a légué son envie de toujours faire mieux, ses conseils (qui nous manqueront) et sa rigueur. Merci « Pierrot » et au revoir.

Sur cette pensée, « Le Réveil de Marcilly » vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

M. Philippe AIRY, Président et son équipe

Marcilly's de France

La rencontre des Marcilly's de France a eu lieu les 3 et 4 juin 2017 à Marcilly-le-Châtel (Loire), dans la joie et la bonne humeur. Comme prévu, il a fallu désigner une commune pour reprendre le flambeau et continuer ces rencontres. Les représentants de Marcilly-sur-Vienne se sont proposés pour organiser la prochaine rencontre en mai 2019, le 25 et 26 mai plus précisément.



La dernière rencontre qui s'est déroulée dans notre village date de 1999. Donc vingt ans après : nous voilà devant une lourde responsabilité et un besoin d'organisation.

Toutes les personnes souhaitant s'investir dans notre projet seront les bienvenues et chaque aide nous sera précieuse. Dans l'attente d'autres renseignements, vous pouvez contacter les membres du bureau ou la mairie.

Le 26 mai 2018, l'association organise son premier BTPB, avec l'aide des « Tireurs des trois Fontaines » et du « Gardon de Marcilly ». Le BTPB, alias Ball-trap, Pêche et

Boules, c'est un challenge sur la journée, par équipe de 3 personnes :

- Le matin : 1 équipier au ball-trap, 2 équipiers à la pêche.
- Une restauration à midi.
- L'après-midi : concours de boules en triplète.
- Au final, le classement par équipe.

Judo jujitsu, CSAD Nouâtre

La rentrée sportive s'est bien déroulée pour le club de judo de Nouâtre avec un nombre de participants toujours en hausse dont 11 ceintures noires sur le tatami !

Les entraînements ont lieu le mercredi et le vendredi soir de chaque semaine pour petits et grands.

Nous ne présentons plus Julien Andrault entraîneur qualifié et apprécié de tous les élèves pour sa sympathie et son professionnalisme.

Un début d'année marqué par un podium national obtenu par Chloé Leroux à Limoges. Le club espère bien pouvoir qualifier ses judokas en inscrivant ses cadets à des compétitions nationales et en visant ainsi des podiums au championnat de France.

Le club de Nouâtre se prépare à vivre un temps fort de son Histoire : cette année, il va fêter ses 60 ans d'existence au travers de l'association CSA. Cette association du camp militaire gère différentes sections ouvertes à tous : l'art plastique, la musculation et le self défense fighting.

En espérant rencontrer un maximum de public pour cette journée anniversaire, toute l'équipe organisatrice du club de Judo vous souhaite de passer de bonnes fêtes et une très belle année 2018.

Contact : Julien Andrault 06 62 84 24 52

APE du collège Patrick-Baudry

L'APE (Association des Parents d'Élèves) du collège Patrick-Baudry est constituée d'un bureau réélu le 27 septembre 2017 lors de l'assemblée générale. Ce bureau est composé de cinq personnes et de quelques membres :

- Président : Christophe DUBOIS,
- Secrétaire : Graziella JOSSO,
- Trésorière : Vanessa DOMINIAWSYK,
- Membres actifs : Florence VERGET et Isabelle MARQUES.

Le montant de l'adhésion est de 6 € par famille.

Le rôle de l'APE est de faire le lien entre le collège et les parents. Nous regroupons les candidatures pour le conseil d'administration (six parents), pour les conseils de classes (trente parents) et les diverses commissions (ex : hygiène et sécurité...). Pour les personnes adhérentes, l'APE aide financièrement aux activités (voyages, chorale, etc.).

L'APE reste ouverte à toute proposition d'idées et aux bonnes volontés.

Pour nous contacter vous pouvez déposer un message dans la boîte aux lettres de l'APE au collège ou s'adresser à un membre de l'APE.

Collège Patrick-Baudry

Patrick BAUDRY est venu pour la troisième fois à Nouâtre pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du baptême du collège qui a pris son nom en 1992. Il était revenu au moment des velléités de fermeture du collège, en 2011. Pour cette fois il a été reçu par l'équipe éducative, le principal, Frédéric LIBOUREL, en tête, par les élèves et entourés d'élus et de personnalités de l'institution. Les enseignants et les collégiens avaient préparé une réception qui restera, aux dires de ces derniers, dans les mémoires.

Dans la salle de cinéma, l'astronaute a commenté plusieurs films et un enregistrement audio, pris en douce, de son voyage dans l'espace.

Les élèves de 3^e, prenant la relève, ont présenté au public une œuvre sonore et visuelle qui, par un jeu de lumières à partir de maquettes et sur fond musical, a illustré la conquête de l'espace.

Patrick Baudry a ensuite suivi les élèves dans le bâtiment principal, au CDI, dans les salles de classe et de réunion pour découvrir le travail fait sur le thème de l'espace, avec des expositions sur les galaxies, les « women in space », sur l'aéromodélisme ou les planètes.

Dans le hall d'accueil de la cantine le chef d'établissement a dévoilé le tableau de Mathieu AVOLIO, ancien élève, qui symbolise la conquête spatiale.

Un chœur, sur une chanson inspiré de David BOWIE, a entonné « Un homme a disparu dans le ciel » dans le réfectoire transformé en salle de réception.

L'invité d'honneur a alors remis les prix du concours sur sa biographie, ajoutant qu'il faudrait « maintenant envoyer des artistes, des écrivains, des philosophes dans les étoiles pour susciter une autre vision du monde ».

Sénégazelles

Une bonne soixantaine de coureurs et de marcheurs se sont retrouvées dans la cour de l'école le dimanche 5 mars au matin, pour une randonnée de 11 km pour les premiers et de 5 km pour les seconds sur les chemins de la commune, et cela à l'appel de l'association des Sénégazelles et de sa représentante locale, Stéphanie GOREAU, ancienne directrice de l'école.



Depuis dix ans cette association envoie au Sénégal du matériel scolaire pour les écoles de villages situés à l'ouest de Dakar. Par étape les Sénégazelles, uniquement des femmes, transportent des fournitures scolaires d'une école de village à l'autre durant une semaine. Les courses organisées en France ont pour but de récolter des fonds, en sollicitant les participants à la randonnée. L'objectif de 400 € que s'était donné l'organisatrice a été atteint ce dimanche à Marcilly. Le départ a été donné de la case africaine, près de l'école. Le vent et la pluie n'ont pas découragé coureurs et marcheurs qui ont affronté les éléments dans la bonne humeur. Deux associations s'étaient jointes à la manifestation, l'ACDC (Association des Coureurs de Descartes et du Coin) et l'ADAN (l'Association Des Amis de Nafadj), la première à but sportif et la seconde participant aux projets de développement d'un village au Mali, ce double partenariat résumant bien l'esprit de la manifestation.

Salle socioculturelle : locations

<i>Tarifs applicables au 01/01/2018.</i>	<i>Tarifs été (sans chauffage) du 1^{er} avril au 31 oct.</i>	<i>Tarifs été (avec chauffage) du 1^{er} avril au 31 oct.</i>	<i>Tarifs hiver du 1^{er} nov. au 31 mars</i>
Location aux personnes de la commune			
4 heures	36 €	41 €	51 €
Une journée	122 €	132 €	153 €
Un week-end	183 €	204 €	234 €
Location aux personnes et associations hors commune			
4 heures	46 €	51 €	61 €
Une journée	142 €	152 €	173 €
Un week-end	223 €	244 €	274 €

Le prêt de la salle est gratuit pour les associations communales.

M. le Maire est le seul habilité à accorder la salle à tout particulier ou association qui en ferait la demande. La réservation doit se faire au secrétariat de la mairie, avec signature d'une convention, remise d'un exemplaire du règlement et dépôt d'arrhes à hauteur de 25% de la location.

Au plus tard 2 semaines avant la remise des clés, sont demandés : le solde de la location, une caution de 200 €, une copie d'assurance responsabilité civile.

Un état des lieux est réalisé à la remise des clés, ainsi qu'à la restitution des clés.

La salle dispose de vaisselle pour 80 couverts.

Camping de la Croix-de-la-Motte : réorganisation en 2018

Le camping va connaître une nouvelle gestion en 2018, puisque la Communauté de communes du Val de Vienne va le mettre en délégation de service public, avec des prestations et services publiés par les délégataires choisis.

Alimentation, bar « Le Saint-Blaise » Claude RABUSSEAU	3 place de l'Église	02 47 65 34 13
Artiste, dessinateur, caricaturiste DOUMÉ	www.caricaturesdoume.com 1 Grand Peuil	02 47 72 00 56
Brocante, menuiserie, ébénisterie Éric BARBOTIN	barbotin.eric37@wanadoo.fr 15 place de l'Église	06 07 52 83 65 02 47 65 33 93
Carrières SOGRACO (sables et graviers) Bureaux et chantiers	www.sogracco-carriere.fr Les Varennes	02 47 65 26 91
Carrosserie peinture Renaud LE DORZE	lrcarrosserie@hotmail.com 36 rue de la Motte	02 47 40 02 81 06 67 50 05 03
Charpente, couverture SARL AIRTOIT, Philippe AIRY	49 rue de Cambraye	06 84 16 98 63 02 47 65 36 72
Coiffure mixte à domicile, styliste visagiste Kell'Coiffure	kellymieuset@hotmail.fr 4 rue de la Fontaine	07 86 82 58 34
Coiffure mixte à domicile Ghislaine ROOS	6 rue Principale	06 50 03 90 16
Électricité, chauffage, plomberie Dominique PLUMÉ Patrice THOMASSEAU	www.plume-thomasseau.com (Sorigny) (Sainte-Maure-de-Touraine)	02 47 65 27 83
Électricité générale Antoine TURPAUD	www.votre-electricien.fr/turpaud 1bis route de Peuil	02 47 58 19 71 06 62 93 99 41
Esthéticienne en clientèle Le bien-être selon Aline HALENÇAK CAMAIN	41 rue de Cambraye	06 38 31 37 74
Fromagerie EARL « Les Biquettes du Clos » Cendra & Claudy MAURICE	lesbiquettesduclos@gmail.com Le Clos	02 47 65 20 79
Graveur sur pierre Jean-Marc GRANIER	www.art-de-roc.com 18 rue Principale	06 01 96 12 23 02 47 43 25 56
Maçonnerie traditionnelle, carrelage, taille de pierre, Ludovic BRUNET	ludovic.brunet89@gmail.com 3 route de Peuil	06 73 52 10 40
Paysagiste, prestations en permaculture H2P JARDINS Hervé PLOQUIN	www.h2p-jardins.fr h2p.jardins@orange.fr 2 rue de la Charmille	06 87 65 27 84 02 47 65 37 55
Poterie des Brillons Daniel CHAVIGNY	www.poteriesdanielchavigny.com Les Brillons	02 47 65 38 70
Taxi, ambulance SARL CHAMPIGNY	(Sainte-Maure-de-Touraine)	02 47 65 68 06
Volailles fermières Jean-Louis VALET	24 rue Principale	02 47 65 27 47

Services administratifs

Mairie 16 rue Principale Réservation de la salle polyvalente	Tél./fax : 02 47 65 20 43 mairie@marcilly@wanadoo.fr	Lun, mar, jeu, ven : 9h00 à 12h00 14h00 à 18h00 Samedi : 10h00 à 12h00
	Permanence du maire	Samedi : 10h00 à 12h00
Communauté de communes Touraine Val de Vienne 14 route de Chinon - 37220 Panzoult	Tél : 02 47 97 03 26 contact@cc-tvv.fr	Lundi au vendredi : 9h00 à 12h30 14h00 à 17h00
Agence Postale Communale 25 rue Principale	Tél. : 02 47 49 87 39 Mme AVOLIO	Mardi au samedi : 9h30 à 12h30
Trésor Public (impôts) SIP de Chinon Boulevard Paul-Louis Courier CS 60161 - 37501 Chinon cedex	Tél : 02 47 93 55 55 sip.chinon@dgfip.finances.gouv.fr	Lundi, mardi, jeudi : 8h30 à 12h00 13h00 à 16h00 Mercredi, vendredi : 8h30 à 12h00
Trésor Public (communes) Trésorerie de l'Île-Bouchard, centre des finances publiques 14 route de Chinon CS 27 - 37220 Panzoult	Tél : 02 47 58 50 40 t037015@dgfip.finances.gouv.fr	
Vigicrues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	Informations sur les inondations

Enseignement

École primaire de Marcilly	Tél. : 02 47 65 32 75	Directrice : M ^{me} PERRIN (CE2 au CM2)
École primaire de Maillé	Tél. : 02 47 65 30 38	Directrice : M ^{me} HÄMMERLÉ (CP au CE1)
École maternelle de Nouâtre	Tél. : 02 47 65 27 91	Directrice : M ^{me} OBLIGIS (PS au GS)
Collège de Nouâtre	Tél. : 02 47 65 20 42	Principal : M. LIBOUREL

Services sociaux

Assistante sociale	Centre médico-social Rue de la petite Gare 37800 Sainte-Maure-de-Touraine Tél. : 02 47 65 42 25	Permanence au centre, sans RDV : Tous les jours : 9h00 à 12h00 À la mairie de Marcilly, sur RDV : 1 ^{er} lundi du mois : 9h30 à 10h30
Conciliateur Les Passerelles 77 avenue du Général de Gaulle 37800 Sainte-Maure-de-Touraine	M. LEDROIT Tél. : 06 07 08 02 07	Uniquement sur rendez-vous, pris par téléphone.

Services techniques

Déchèterie 37800 Ports-sur-Vienne	Tél. : 02 47 65 01 06	Lundi : 8h00 à 12h00 Mercredi : 9h00 à 12h00 13h30 à 18h30 Samedi : 9h00 à 12h00
Déchèterie 37800 Noyant-de-Touraine	Tél. : 02 47 65 88 27	Lun, mer, jeu, ven : 13h30 à 18h30 Samedi : 9h00 à 12h00 13h30 à 18h30
SOGEA (eau) 7 et 9 rue Pasteur 37171 Chambray-lès-Tours	Tél. (secrétariat) : 02 47 48 27 52 Tél. (urgence) : 06 29 51 64 91	

Culte

Paroisse Notre-Dame en Bouchardais Presbytère de L'Île-Bouchard Parvis du Chanoine Ségelle 37220 L'Île-Bouchard	Tél. : 02 47 58 51 03 Ouverture du secrétariat au public : Messes à Marcilly-sur-V. (1 ^{er} semestre) : Temps de prières :	Lundi au vendredi : 14h30 à 17h30 4 mars : à 10h00 Jeudi (hors vacances) : 18h30 à 19h00
---	--	--

Depuis la parution de notre dernier bulletin, nous avons enregistré :

La naissance de :

Au foyer de Loïc BACHELIER et Vanessa OUVRARD : **Cassandra** née le 11 août 2017 à Chambray-Lès-Tours (37)
Au foyer d'Arnaud TOUZEY et d'Anne AZEVEDO RUA : **Zayann** né le 29 août 2017 à Chambray- Lès-Tours (37)

Le mariage de :

Harold MOLLET et **Cécile BERTRAND** le 31 décembre 2016
Kévin GOURAUD et **Chloé ROOS** le 17 juin 2017
Pascal BOURON et **Morgane LOUEDEC** le 24 juin 2017

Le décès de :

Jacques RABUSSEAU, 88 ans, le 24 décembre 2016 à Saint-Benoît-La-Forêt (37)
Norbert MINIER, 88 ans, le 9 janvier 2017 à Poitiers (86)
Alain BARRIER, 70 ans, le 8 février 2017 à Marcilly-sur-Vienne (37)
Marguerite VATZ née CHAMPIGNY, 99 ans, le 23 février 2017 à Saint-Benoît-La-Forêt (37)
Jacques BOIZIER, 93 ans, le 13 août 2017 à Sainte-Maure-de-Touraine
Jeannine COURATIN née DAVIAU, 85 ans, le 14 août 2017 à Saint-Benoît-La-Forêt (37)
Pierre ROOS, 78 ans, le 4 novembre 2017 à Marcilly-sur-Vienne (37)

SMICTOM :

collectes décalées à Marcilly, suite aux jours fériés

Jour férié 2018		Collecte annulée	Collecte décalée
Lundi 1 ^{er} janvier	(Nouvel an)	Vendredi 5 janvier	Samedi 6 janvier
Lundi 2 avril	(lundi de Pâques)	Vendredi 6 avril	Samedi 7 avril
Mardi 1 ^{er} mai	(Fête du travail)	Vendredi 4 mai	Samedi 5 mai
Mardi 8 mai	(Armistice 1945)	Vendredi 11 mai	Samedi 12 mai
Jeudi 10 mai	(Ascension)		
Lundi 21 mai	(Pentecôte)	Vendredi 25 mai	Samedi 26 mai
Mercredi 15 août	(Assomption)	Vendredi 17 août	Samedi 18 août
Jeudi 1 ^{er} novembre	(Toussaint)	Vendredi 2 novembre	Samedi 3 novembre
Mardi 25 décembre	(Noël)	Vendredi 28 décembre	Samedi 29 décembre

Distribution des sacs-poubelles

Vous êtes invités à venir chercher vos sacs-poubelles à la mairie les
samedis 20 janvier et 27 janvier 2018 de 9 h à 12 h



Conteneurisation

Le SMICTOM du chinonais a décidé de mettre en place la conteneurisation de la collecte des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2019. En 2018, le SMICTOM conduira notamment des opérations de communication, de présentation et de distribution des conteneurs (individuels et collectifs).

Coup de crayon



À tours de cors

Le mardi 9 mai, dans la salle des fêtes, quatre membres de l'association « A Tours de Cors », sous la direction de Fabrice DUMUS, ont présenté un spectacle pédagogique et ludique intitulé « les aspects physiques du son ». En deux séances, les élèves des trois classes de l'école de Marcilly et d'une classe de CE2 de l'école de Noyant-de-Touraine ont pu découvrir, grâce à des exercices expérimentaux à la fois musicaux et scientifiques, les principes des ondes sonores. Jouant sur les trois états de la matière, les solides, les liquides et les gaz, utilisant le cor, les musiciens ont montré que le son se déplaçait de façon variable dans un même élément. Ils ont fait découvrir aux élèves comment un son se génère, comment il se transmet et comment il se module. Ce spectacle est partie intégrante du projet pédagogique de l'année, qui s'est finalisé en juin lors de la fête de l'école.



<i>Janvier</i>	Dimanche 14	Vœux du Maire à Marcilly-sur-Vienne, à 11 h
	Samedi 20	Distribution des sacs poubelles à Marcilly-sur-Vienne, de 9 h à 12 h
	Samedi 27	Distribution des sacs poubelles à Marcilly-sur-Vienne, de 9 h à 12 h
<i>Février</i>	Samedi 17	Boum de Carnaval de l'APE des écoles à Nouâtre
<i>Mars</i>	Samedi 3	Journée Vienne propre à Marcilly-sur-Vienne
<i>Avril</i>	Samedi 7	Soirée dansante du foot de Ports Nouâtre à Ports-sur-Vienne
	Dimanche 8	Loto de l'APE des écoles à Ports-sur-Vienne
<i>Mai</i>	Samedi 5	Nettoyage des bords de Vienne à Marcilly-sur-Vienne
	Mardi 8	Célébration de l'armistice 1945 avec banquet à Marcilly-sur-Vienne
	Dimanche 13 Samedi 26	Brocante espace Coluche à Nouâtre Premier BPB (Ball-trap, Pêche et Boules) des Marcilly's de France à Marcilly-sur-Vienne
<i>Juin</i>	Dimanche 3	Tournoi de foot « Marie-Laure-Guindeuil » à Nouâtre
	Dimanche 10	Pussifolies à Pussigny
	Samedi 16	Route de l'eau du Comité des fêtes à Marcilly-sur-Vienne
	Samedi 23	Triathlon de Nouâtre
	Samedi 30	Soirée zumba de l'APE des écoles au gymnase de Nouâtre
<i>Juillet</i>	Vendredi 13	Fête à l'entrecôte à Marcilly-sur-Vienne et feu d'artifice à Nouâtre
	Samedi 28	Paëlla du « Gardon de Marcilly » au camping
<i>Août</i>	Mercredi 15	Foire aux melons, brocante, feu d'artifice à Pouzay
	Samedi 25	Cérémonie commémorative à Maillé
	Dimanche 26	Exposition des « Chevalets de la vallée de Courtineau » dans l'allée du château de Brou
<i>Septembre</i>	Samedi 8	Marché gourmand à Marcilly-sur-Vienne
	Samedi 29	Les Virades de l'espoir
	Dimanche 30	Les Virades de l'espoir
<i>Octobre</i>	Dimanche 7	Brocante du Comité des fêtes à Marcilly-sur-Vienne
	Dimanche 14	Assemblée des vendanges, brocante à Maillé
	Samedi 27	Choucroute du foot de Ports Nouâtre à Marcilly-sur-Vienne
<i>Novembre</i>	Dimanche 11	Célébration de l'armistice
	Samedi 1 ^{er} Samedi 8	Repas de la Chasse à Marcilly-sur-Vienne Téléthon à Nouâtre et à Marcilly-sur-Vienne
<i>Décembre</i>		



Tél. : 02 47 65 20 43 – site : www.marcillysurvienne.com

Rédaction :

Jean-Bernard ALLUIN, Gérard AMIRAULT, Maud BERTIN, Thierry BRUNET, Philippe DOREAU,
Jean-Paul DURAND-MASSÉ, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE, Guy MONTIER, Benoît VANDENDORPE.
Aquarelle offerte par Jean-Paul DURAND-MASSÉ.



Réalisation, Impression :

Imprimerie des Ormes
86220 Les Ormes
Tél. 05 49 85 05 77 - Mail : ist.imprimerie@wanadoo.fr